

DTKA AD 2.20 RÈGLEMENTS LOCAUX DE L'AÉRODROME/ LOCAL AERODROME REGULATIONS

- 1) Le circuit d'aérodrome doit être effectué comme suit:
 - RWY 09 : à gauche;
 - RWY 27 : à droite.
- 2) Les demi-tours doivent être effectués sur les raquettes. Les virages à grand rayon d'action sont recommandés pour éviter la détérioration rapide de la surface
- 3) Les écarts autorisés par rapport à la compatibilité de l'aérodrome sont :
 - La largeur totale des portions rectilignes de la voie de circulation « C » et de ses accotements est 30m au lieu de 38m.
 - Des restrictions opérationnelles sont publiées par les Services de l'Information Aéronautique.

- 1) The circuit pattern must be effected as follows :
 - RWY 09 : on the left;
 - RWY 27 : on the right.
- 2) 180° turns shall be made on the turn-around area. Wide turns are recommended in order to avoid damage to surface.
- 3) The authorized deviations with respect to the compatibility of the aerodrome are:
 - The total width of the rectilinear portions of taxiway « C » and its shoulders is 30m instead of 38m.
 - Operational restrictions are published by Aeronautical Information Services.

DTKA AD 2.21 PROCÉDURES ANTIBRUIT/ NOISE ABATEMENT PROCEDURES

NIL

NIL

DTKA AD 2.22 PROCÉDURES DE VOL/ FLIGHT PROCEDURES

AD 2.22.1 Région de contrôle terminale

- 1.1 Organisme chargé du contrôle de la circulation aérienne:

L'APP TABARKA/ Aïn Draham assure le Service de Contrôle de la Circulation Aérienne à l'intérieur de la:

- a) CTR Tabarka;
- b) TMA Tabarka.

- 1.2 Calage altimétrique:

- 1013.2 hPa ;
- Le niveau de transition de TABARKA/ Aïn Draham est calculé par APP Tabarka ;
- Altitude de transition : 6000 ft.

- 1.3 Procédure:

- a) Cheminements IFR à l'intérieur de la TMA:

Les cheminements IFR d'arrivée et de départ figurent sur la carte AD2 DTKA-22.

L'approche TABARKA peut indiquer d'autres cheminements à suivre.

- b) Transfert de communication:

En principe, les changements de fréquence ne doivent avoir lieu que sur instruction de l'organisme chargé du Contrôle de la Circulation Aérienne. A tout changement de fréquence, l'aéronef doit appeler sans délai sur la nouvelle fréquence.

- 1.4 Procédures de panne de télécommunications:

En cas d'interruption des communications, le pilote observera les procédures de panne de télécommunications énoncées dans l'Annexe 2 de l'OACI.

AD 2.22.1 Terminal control area

- 1.1 Unit in charge of air traffic control:

TABARKA/ Aïn Draham APP provides Air Traffic Control Service within :

- a) Tabarka CTR;
- b) Tabarka TMA.

- 1.2 Altimeter setting:

- 1013.2 hPa;
- The transition level for TABARKA/ Aïn Draham is provided by Tabarka APP;
- Transition altitude: 6000 ft.

- 1.3 Procedures:

- a) IFR routes within TMA:

Arrival and departure IFR routes are depicted on chart AD2 DTKA-22.

TABARKA approach may assign other routes to follow.

- b) Communication transfer:

Normally, frequency changes must be effected only on the instruction of the Air Traffic Control unit in charge. At every frequency change, the aircraft must call without delay on the new frequency.

- 1.4 Communication failure procedures:

In the event of communication failure, the pilot shall act in accordance with the communication failure procedures in ICAO Annex 2.